



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **25 janvier 2021**

Délibération n° 2021-0416

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Dardilly - Décines Charpieu - Genay - Lyon 3° - Lyon 5° - Lyon 8° - Meyzieu - Rochetaillée sur Saône**

objet : **Chaleur renouvelable - Attribution de subventions aux porteurs de projets dans le cadre du contrat de développement des énergies renouvelables thermiques (CDT EnRth) de la Métropole de Lyon**

service : **Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 janvier 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 27 janvier 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ederly, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, M. Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 25 janvier 2021**Délibération n° 2021-0416**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Dardilly - Décines Charpieu - Genay - Lyon 3° - Lyon 5° - Lyon 8° - Meyzieu - Rochetaillée sur Saône

objet : **Chaleur renouvelable - Attribution de subventions aux porteurs de projets dans le cadre du contrat de développement des énergies renouvelables thermiques (CDT EnRth) de la Métropole de Lyon**

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Le contexte

Par délibération du Conseil n° 2020-4136 du 20 janvier 2020, la Métropole de Lyon a approuvé la mise en place d'un CDT EnRth avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) d'une durée de 3 ans. Ce dispositif permet à la Métropole d'accompagner les porteurs de projets locaux (professionnels uniquement) dans la réalisation de leurs installations de production d'énergie renouvelable thermique (chaufferies biomasse, solaire thermique, géothermie et réseaux de chaleur associés) et de leur distribuer les aides financières de l'ADEME (aides aux études et aux travaux). Ce dispositif s'inscrit en cohérence avec la trajectoire fixée par le schéma directeur des énergies (SDE), qui vise à doubler la production d'énergie renouvelable et de récupération d'ici à 2030.

A l'issue de cette délibération, la Métropole a signé avec l'ADEME une convention de mandat de 3 ans, par laquelle l'ADEME confie à la Métropole les responsabilités suivantes :

- l'instruction des demandes d'aides, conformément aux critères d'aides définis par l'ADEME,
- l'établissement des contrats d'attribution des aides octroyées par l'ADEME et le paiement des dépenses de l'ADEME,
- la Métropole fournira annuellement à l'ADEME un état récapitulatif des dépenses réellement exécutées, certifié par le comptable public. Sur la base de ces documents, l'ADEME versera à la Métropole un montant équivalent à ces dépenses.

Afin d'examiner les dossiers de demandes d'aides et vérifier les critères d'éligibilité de ces demandes, une commission technique d'attribution des aides a été mise en place, regroupant les représentants techniques de l'ADEME, de la Métropole et de l'Agence locale de l'énergie et du climat de Lyon (ALEC-Lyon), qui assure l'instruction technique des aides pour le compte de la Métropole.

II - Les demandes examinées par la commission d'attribution des aides du 10 novembre 2020

Lors de la commission technique d'attribution des aides du 10 novembre 2020, les dossiers ci-après ont été examinés :

Axe 1 : aides à l'investissement

Nom du porteur	Projet	Montant total subventionnable (en € HT)	Participation Métropole (en investissement) en € net de taxe
Ville de Meyzieu	rénovation salle Jean Poperen - géothermie sur nappe	217 677	32 400
Fondation La Mâche	construction d'un bâtiment d'enseignement et d'hébergement étudiant - géothermie sur sondes	288 988,25	86 360
Société civile de construction vente (SCCV) Dardilly Esplanade	construction de logements neufs - chaufferie biomasse	163 041,80	47 287
Immobilière Rhône-Alpes (IRA) - Groupe 3F	construction de 35 logements - solaire thermique	24 521	14 760

Axe 2 : aides à la décision

Nom du porteur	Projet	Montant total subventionnable	Participation Métropole (en investissement) net de taxe
OL Groupe	construction de l'ARENA - étude de faisabilité géothermie sur nappe	13 230	3 969
OL Groupe	construction de l'ARENA - forage de reconnaissance géothermique	55 380	16 614
Commune de Rochetaillée sur Saône	construction de la salle polyvalente - étude de faisabilité géothermie sur sondes	2 700	1 350
Commune de Rochetaillée sur Saône	construction de la salle polyvalente - test de réponse thermique	18 500	9 250
Société civile immobilière (SCI) quai Rolland	rénovation de logements et de locaux commerciaux - étude de faisabilité géothermie sur nappe	5 400	2 700
Syndicat de gestion des énergies de la région Lyonnaise (SIGERLY)	installation d'une chaudière biomasse et d'un réseau de chaleur sur la Ville de Genay - étude faisabilité	7 800	3 900

Suite à cette commission, l'ADEME a validé l'attribution des aides demandées pour l'ensemble des projets suscités. Le procès-verbal ci-annexé retrace ces décisions ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Dans le 1° - **Approuve** du Dispositif, il convient de lire :

"a) - l'attribution de subventions d'investissement d'un montant total de 180 807 € répartis comme suit :

- 32 400 € nets de taxes au profit de la Commune de Meyzieu pour la réalisation d'une installation de géothermie sur nappe, dans le cadre de la rénovation de la salle Jean Poperen à Meyzieu,"

au lieu de :

"a) - l'attribution de subventions d'investissement d'un montant total de 180 807 € répartis comme suit :

- 32 400 € nets de taxes au profit de la société publique locale (SPL) OSER pour la réalisation d'une installation de géothermie sur nappe, dans le cadre de la rénovation de la salle Jean Poperen à Meyzieu,".

Dans la 4° ligne du tableau en annexe, à la colonne "Bénéficiaire de l'aide", il convient de lire "Commune de Meyzieu" au lieu de "SPL OSER". ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - l'attribution de subventions d'investissement d'un montant total de 180 807 € répartis comme suit :

- 32 400 € nets de taxes au profit de la Commune de Meyzieu pour la réalisation d'une installation de géothermie sur nappe, dans le cadre de la rénovation de la salle Jean Poperen à Meyzieu,"
- 86 360 € nets de taxes au profit de la Fondation La Mâche pour la réalisation d'une installation de géothermie sur sondes, dans le cadre de la construction d'un bâtiment d'enseignement et d'hébergement étudiant à Lyon 8°,
- 47 287 € nets de taxes au profit de la SCCV Dardilly Esplanade pour la réalisation d'une chaufferie biomasse dans le cadre de la construction de 39 logements neufs et 2 commerces à Dardilly,
- 14 760 € nets de taxes au profit de la société IRA 3F pour la réalisation d'une installation solaire thermique, dans le cadre de la construction de 35 logements neufs à Lyon 3°,

c) - l'attribution de subventions aux études d'un montant total de 37 783 € répartis comme suit :

- 3 969 € nets de taxes au profit de l'OL Groupe pour la réalisation d'une étude de faisabilité géothermie sur nappe, dans le cadre du projet de construction de l'ARENA à Décines Charpieu,
- 16 614 € nets de taxes au profit de l'OL Groupe pour la réalisation d'un forage de reconnaissance géothermique, dans le cadre du projet de construction de l'ARENA à Décines Charpieu,
- 1 350 € nets de taxes au profit de la Commune de Rochetaillée sur Saône pour la réalisation d'une étude de faisabilité géothermie sur sondes, dans le cadre du projet de construction de la salle polyvalente,
- 9 250 € nets de taxes au profit de la Commune de Rochetaillée sur Saône pour la réalisation d'un test de réponse thermique dans le sous-sol, dans le cadre du projet de construction de la salle polyvalente,
- 2 700 € nets de taxes au profit de la de la SCI quai Rolland pour la réalisation d'une étude de faisabilité géothermie sur nappe, dans le cadre d'un projet de rénovation de logements et de locaux commerciaux à Lyon 5°,
- 3 900 € nets de taxes au profit du SIGERLy pour la réalisation d'une étude de faisabilité de création d'une chaudière biomasse et d'un réseau de chaleur pour le compte de la Ville de Genay,

dans le cadre du CDT EnRth de la Métropole,

d) - les conventions à passer entre la Métropole et les bénéficiaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme globale P31 - Energie, individualisée le 20 janvier 2020, sur l'opération n° 0P31O8310 pour un montant de 3 195 712 €

4° - Le montant à payer de 218 590 € en section investissement, sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 204 selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 132 791 € en 2021,
- 73 389,60 € en 2022,
- 12 409,40 € en 2023,

sur l'opération n° 0P31O8310.

5° - Les recettes correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme globale P31 - Energie, individualisée le 20 janvier 2020, sur l'opération n° 0P31O8310 pour un montant de 3 195 712 €

6° - Le montant à encaisser de 218 590 € en section investissement, sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 13 selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 132 791 € en 2021,
- 73 389,60 € en 2022,
- 12 409,40 € en 2023,

sur l'opération n° 0P31O8310.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 janvier 2021.